

## AUTEURS



## CONTEXTE DU RAPPORT

Ce qui rend les infrastructures vertes si essentielles, c'est qu'elles peuvent apporter de nombreux avantages écologiques, sociaux, culturels et économiques dans une même région, à condition que les écosystèmes soient dans un bon état. Toutefois, les écosystèmes européens actuels sont dégradés par la fragmentation spatiale, la péri-urbanisation et la construction d'infrastructures de transport et d'énergie. Ces derniers impactent les habitats et les espèces et réduisent la cohérence spatiale et fonctionnelle du paysage. Les écosystèmes détériorés ne peuvent plus fournir les mêmes services que les écosystèmes sains, notamment l'approvisionnement en nourriture, en matériaux, en eau propre et en air pur, la régulation du climat, la prévention des inondations, la pollinisation et les loisirs.

## OBJECTIF

La recherche GRETA examine comment les régions et les villes européennes s'engagent à fournir un accès aux infrastructures vertes (IV) et aux services écosystémiques (SE) et à répondre à la demande de services culturels que les IV peuvent fournir. Elle examine :

- × Les conséquences si la demande n'est pas suffisamment satisfaite ;
- × Les effets positifs et négatifs potentiels des IV et des SE sur le développement des régions et des villes ;
- × Les régions qui bénéficieront le plus des IV ;
- × Comment les régions et les villes envisagent le concept d'IV et de SE ;
- × Les connaissances dont les régions européennes ont besoin pour anticiper et profiter de cette opportunité ;
- × La mesure dans laquelle les IV est économiquement rentable à long terme ;
- × Ce que les décideurs politiques peuvent faire pour surmonter la résistance potentielle du secteur privé à l'investissement dans les IV ;
- × Comment les IV peuvent être davantage intégrées dans l'aménagement du territoire et le développement territorial ;

- × Comment les IV peuvent contribuer à l'amélioration du bien-être social dans les régions urbaines ;
- × Comment aider les autorités nationales, régionales et locales ainsi que le secteur privé à développer les IV et à investir dans les SE de la manière la plus efficace possible.

En outre, la recherche GRETA accorde une attention particulière aux objectifs politiques liés à la biodiversité, au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophes, ainsi qu'à la gestion de l'eau.

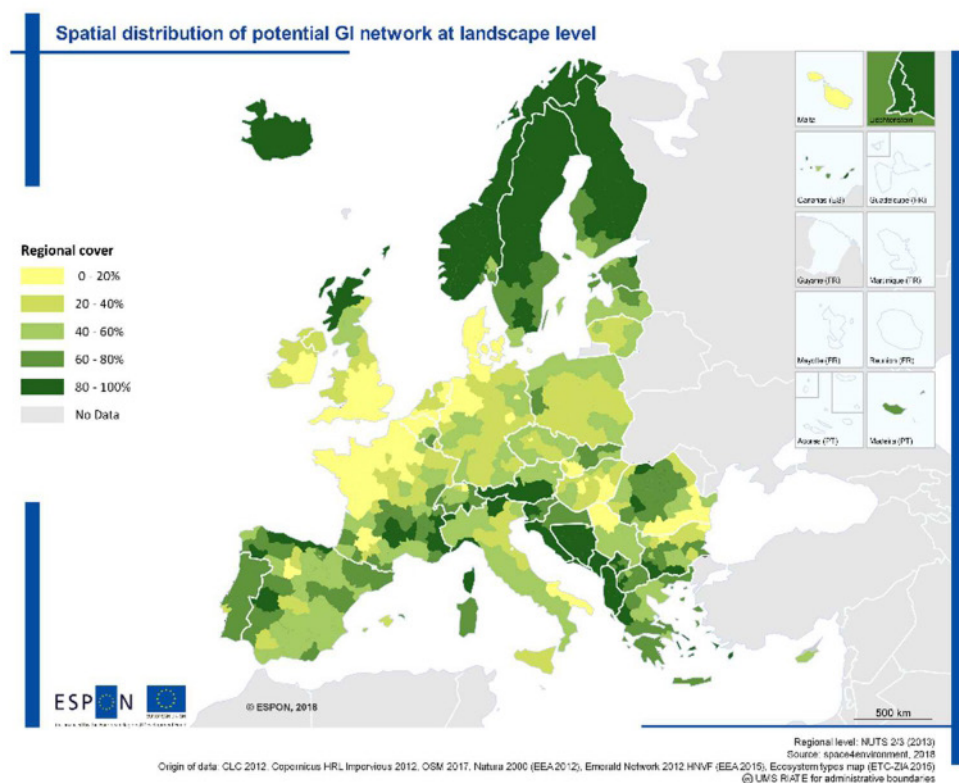
## PRINCIPALES CONCLUSIONS

- × Les IV sont synonymes d'amélioration de la qualité de vie grâce à leurs caractéristiques écologiques, sociales et économiques, qui reposent sur l'utilisation multiple des ressources naturelles et qui offrent à leur tour de multiples avantages (souvent décrits comme une multifonctionnalité) ;
  - En maintenant des écosystèmes sains, en reconnectant des zones naturelles fragmentées et en restaurant des habitats dégradés, les IV fournissent une infrastructure économiquement viable et durable qui fournit des biens et des services et peut répondre à une multitude d'objectifs politiques. Les exemples comprennent le rôle des écosystèmes dans la régulation des flux d'eau (réduisant le besoin d'investissement dans les mécanismes de protection contre les inondations), dans la séquestration du carbone ou encore dans la réduction de l'effet d'îlot de chaleur afin d'améliorer la santé des populations ;
- × La poursuite d'objectifs multiples et l'adoption d'une position multisectorielle sur la nature constituent un outil utile pour les différentes politiques et actions menées par l'UE et les États membres, notamment dans les domaines de la biodiversité, de l'eau, du climat, de l'agriculture, du développement rural, de la sylviculture, des transports, de l'énergie, de la santé et de l'aménagement du territoire ;
- × Les effets négatifs des IV comprennent l'écogouvernement (ou l'éco-gentrification), les effets négatifs sur la santé humaine (allergies), les coûts plus élevés pour initier et maintenir les IV, le risque d'invasion par des espèces exotiques ;
- × L'utilisation d'une approche écosystémique pour explorer la gamme de services offerts par les IV permet de comprendre leurs avantages et de les comparer avec ceux de l'investissement humain. Le manque de compréhension des nombreux avantages des IV rend difficile la quantification du rapport coûts-avantages et décourage leur mise en œuvre ;
- × Le contexte est très important. La quantification des bénéfices et des défis liés aux IV doit donc être adaptée au type d'IV (par exemple, parcs urbains, forêts urbaines, IV autour des lacs et des cours d'eau, présence de terrains de jeux,...), à leur configuration spatiale et à d'autres caractéristiques contextuelles spécifiques, telles que la localisation, le climat local, la géologie, la géographie, la structure urbaine ou régionale, les objectifs de gouvernance, les compétences et les connaissances politiques et locales ;
- × En ce qui concerne la multifonctionnalité des IV, le nombre de services (soutien à la biodiversité, réduction des risques dus au changement climatique et des catastrophes ainsi que gestion de l'eau) fournis par les IV de manière simultanée et le nombre de politiques qui en bénéficient sont sensiblement plus élevés dans les régions d'Europe centrale, par rapport aux régions du Nord-Est et du Sud-Ouest. Ce résultat est principalement dû au fait que les SE montrent des variations entre les différents types d'écosystèmes et que ces différences existent entre les régions européennes, ce qui limite le nombre de zones qui fournissent l'ensemble des SE ;
- × Les régions dotées d'IV multifonctionnelles peuvent offrir des possibilités de gestion plus durable en favorisant les flux durables entre une série de SE tout en préservant leur valeur écologique et leur diversité biologique. Des SE stables grâce aux IV peuvent accroître la stabilité et la résilience des initiatives privées (par exemple, l'agriculture, le tourisme de la nature) et donc améliorer la compétitivité régionale ;

- × La planification des IV doit prendre en compte le type d'interaction entre les SE afin d'exploiter les co-bénéfices potentiels (synergies) et d'éviter les effets secondaires indésirables (compromis) ;
- × La mise en œuvre de solutions basées sur la nature par les IV est particulièrement pertinente dans les villes. Tant l'Agenda urbain de l'UE que le nouvel Agenda mondial adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable soulignent le potentiel des IV dans les villes ;
- × D'un point de vue sociétal, le degré d'accessibilité<sup>1</sup> aux IV dans les villes permet de contrôler la répartition efficace et équitable des avantages fournis entre les citoyens. Les villes les mieux dotées sont réparties dans toute l'Europe, bien qu'elles soient surtout dominantes en Suède, en Finlande, dans les États baltes, en République tchèque, en Autriche, en Allemagne et au Portugal. Les villes d'Irlande, du Danemark et du Royaume-Uni, en revanche, sont moins bien loties. Les différences d'accès aux IV dépendent de plusieurs facteurs, tels que la quantité d'IV, leur distribution (concentrée, fragmentée, dispersée, etc.) ou encore leur proximité avec les infrastructures de transport. Ainsi, la disponibilité d'IV (ou le pourcentage d'IV dans une zone périurbaine) ne garantit pas nécessairement leur accessibilité.

## CARTE PRINCIPALE

La distribution spatiale du réseau potentiel d'IV au niveau paysager



Le réseau potentiel d'IV est un réseau de zones naturelles et semi-naturelles liées aux schémas spatiaux des SE fournis par les écosystèmes existants et à leurs conditions. Il a une couverture plus faible pour les régions du nord-ouest de la France et de l'Allemagne, du sud-est du Royaume-Uni et de l'Irlande et du Danemark. La couverture potentiel en IV est plus élevée pour les pays nordiques (à l'exclusion du Danemark), les pays des Balkans le long de l'Adriatique et les Alpes orientales. Ce schéma reflète la densité de population, le développement des infrastructures, les conditions climatiques et topographiques et la répartition des zones agricoles utilisées sur le territoire de l'UE.

### La Belgique :

- × a principalement une situation stable en matière d'espaces verts dans les villes, tout comme l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Alpes ;
- × par rapport à d'autres pays européens, montre une accessibilité relativement faible aux IV dans les villes (à moins de 30 minutes du centre-ville, on trouve des zones d'IV de 5 km<sup>2</sup> maximum), tout comme en Italie, en Espagne, au Royaume-Uni et en Bulgarie ;
- × détermine la stratégie de développement des IV au niveau national (Stratégie Nationale Belge de la Biodiversité 2006-2016 ; Biodiversité 2020, Mise à jour de la Stratégie nationale belge) :
  - La stratégie ne contient pas de recommandations concrètes en matière de politiques relatives aux IV ou aux réseaux écologiques.
- × mène une politique relative aux IV au niveau régional ;
- × met en œuvre la politique européenne Natura 2000 par le biais des directives "Oiseaux" et "Habitats" ;
  - D'autres processus politiques européens influencent la politique belge en matière d'IV comme l'initiative Mapping and Assessing Ecosystem Services (MAES).
- × utilise les fonds des projets LIFE+ et Horizon2020 comme mécanismes de financement pour la mise en œuvre des politiques d'IV :
  - Les autres fonds sont le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le FEDER (Fonds européen de développement régional).
- × a comme principal défi pour les IV la fragmentation des habitats et des zones naturelles due à la demande de foncier pour d'autres utilisations, ce qui isole les espèces et réduit la biodiversité ;
- × a comme défi pour l'avenir la structure régionale et fédérale de l'État. Cela s'ajoute au fait que la mise en œuvre des IV, avec les nœuds et les connexions, est de la responsabilité des autorités régionales, mais que les SE, en termes de santé et d'injustice sociale, relèvent de la responsabilité des communautés. La poursuite de la coopération entre les régions et le niveau fédéral serait l'occasion d'améliorer les IV.

### La Région wallonne :

- × ne développe pas de stratégie ni de politiques spécifiques en matière d'IV ;
- × considère que la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques relatives aux IV relève principalement du niveau européen ;
- × considère que le niveau fédéral est le moins responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques en matière d'IV ;
- × coopère avec le Réseau Wallonie Nature afin d'améliorer la biodiversité et de connecter les espaces naturels sur la base d'un catalogue énumérant les objectifs et les actions possibles ;
- × intègre les principes des IV dans les secteurs de l'aménagement du territoire, des transports, de la gestion de l'eau, de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, de la protection de l'environnement et du développement rural.

### La Région flamande :

- × développe et met en œuvre la politique liée aux IV au niveau régional ;
- × assume la responsabilité du développement et de la mise en œuvre de la politique des IV principalement au niveau régional ;
- × considère que le niveau fédéral est le moins responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique en matière d'IV ;

- × travaille avec une stratégie appelée le Réseau écologique flamand qui identifie les zones à haute valeur naturelle pour lesquelles une politique d'IV devrait être développée au niveau local ;
- × intègre les principes des IV dans les secteurs de l'aménagement du territoire et de l'utilisation des ressources et pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Certains considèrent que c'est aussi le cas dans les secteurs de la gestion de l'eau, de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, de la protection de l'environnement, de la prévention des catastrophes, de l'énergie, du patrimoine culturel et du développement rural ;
- × dispose d'un portail en ligne contenant des informations géographiques sur un large éventail de secteurs, y compris les caractéristiques naturelles et environnementales telles que les sites Natura 2000, les habitats d'oiseaux, les réserves naturelles et les habitats vulnérables de la flore et de la faune ;
- × a développé un moniteur ECOPLAN : une incitation à cartographier, surveiller et évaluer les écosystèmes.

La Région de Bruxelles-Capitale (aucun répondant interviewé) :

- × travaille avec la stratégie appelée « Le Maillage Vert » pour renforcer et relier les zones naturelles ;
- × a pour principal défi le développement et la conservation des IV dans les zones de loisirs. La forte densité de population et la forte utilisation des parcs, réserves naturelles et autres espaces verts mettent à l'épreuve la qualité environnementale des zones de loisirs.

## RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Générales :

- × Opter pour une approche des IV dans l'aménagement du territoire ;
- × Identifier les ressources existantes, les opportunités, les avantages et les défis pour les IV ;
- × Lors de la planification ou de la mise en œuvre d'une IV, il faut toujours tenir compte du contexte, comme la localisation, le climat local, la géologie, la géographie, la structure urbaine ou régionale, la gouvernance, la politique et les compétences et connaissances locales ;
- × Identifier les " points chauds " des IV qui nécessitent une protection ou une restauration plus importante ;
- × Intégrer la planification des IV dans tous les domaines d'action, y compris les finances, l'énergie, la santé et les services sociaux (ces domaines ne comprennent pas les principes des IV dans la plupart des pays ESPON) ;
- × Faciliter les économies d'échelle et la coopération transfrontalière ;
- × Combiner des mécanismes de financement privé et public pour la mise en œuvre des IV ;
- × Développer une base de données pour les données d'évaluation spécifiques aux IV. Les données proposées sont : une description détaillée des IV à étudier (type, taille, services écosystémiques fournis, installations, localisation) et les caractéristiques sociodémographiques de la population bénéficiant de ces IV ;
- × Adapter les lignes directrices existantes pour les méthodes d'évaluation économique aux caractéristiques spécifiques des IV ;
- × Surveiller les progrès et les ajuster si nécessaire.

Au niveau national :

- × Intégrer les IV dans toutes les politiques allant au-delà de la conservation de la biodiversité ;
- × Élaborer des politiques et des plans d'action nationaux pour les IV ;
- × Sensibiliser les différents secteurs aux IV ;

- × Assurer la disponibilité de données spatiales précises et actualisées sur les réseaux d'IV potentiels ;
- × Veiller à ce que la valeur économique des SE fournis par les IV soit prise en compte dans les décisions politiques en formant les décideurs politiques aux méthodes d'évaluation économique et d'analyse spatiale ;
- × Examiner les bonnes pratiques existantes et en tirer des enseignements.

Au niveau régional :

- × Planifier de manière stratégique ;
- × Planifier la mise en œuvre des IV dans des cycles d'adaptation, en considérant des délais de trois ans pour la prise de décision et en se concentrant sur la stratégie IV basée sur des évaluations régionales et locales ;
- × Prendre en compte les synergies et les compromis entre les SE.

Au niveau local :

- × Planifier de manière stratégique ;
- × Faciliter la coopération entre tous les acteurs concernés ;
- × Créer une vision commune.

1. L'accessibilité aux IV est évaluée sur base de la superficie d'IV qui peut être atteinte en un certain temps prédéterminé (déplacement en général ou marche à pied). Différentes distances de déplacement ont été prises en compte en fonction de la situation spécifique de la zone urbaine considérée : i) pour le centre-ville - une distance de marche de 10 minutes ; ii) pour la zone périurbaine - des distances de déplacement (en voiture) du centre-ville vers une zone, avec plusieurs objectifs de 15, 30, 45 et 60 minutes.